

Mais où passent les œuvres d'art rendues par l'Occident aux pays africains ?

Article rédigé par *Atlantico*, le 01 mars 2023

Source [Atlantico] : A la veille d'une tournée en Afrique, Emmanuel Macron a annoncé lundi "une loi cadre" pour "procéder à de nouvelles restitutions" d'œuvres d'art "au profit des pays africains qui le demandent".

Atlantico : Emmanuel Macron a annoncé la création prochaine d'« une loi-cadre » pour « procéder à de nouvelles restitutions » d'œuvres d'art « au profit des pays africains qui le demandent ». Que sait-on actuellement des œuvres d'art détenues en Occident et [qui ont été restituées à leurs pays d'origine](#) ?

Jean-Paul Demoule : Aujourd'hui, peu sont encore concernées. La France a rendu en 2002 à l'Afrique du Sud le corps de Saartjie Baartman, dite « la vénus hottentote » et, en 2021, 26 objets d'Abomey au Bénin, pillés en 1892, parmi lesquelles se trouvent le Trône du roi Behanzin, mais aussi les statues anthropomorphes représentant les derniers d'Abomey, Ghézo, Glélé, Behanzin. Il a fallu à chaque fois une loi particulière, car les collections des musées français sont dites inaliénables. Ces dernières restitutions font suite au rapport remis en 2018 par l'historienne de l'art Bénédicte Savoy et l'universitaire sénégalais Felwine Sarr, commandé par le président Emmanuel Macron et intitulé Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle.

Quant aux Allemands, ils ont rendu aux Turcs quelques objets archéologiques de la période hittite et les Anglais ont restitué des objets au Nigéria, mais en revanche, ils refusent toujours de rendre les marbres du Parthénon à la Grèce, qui a pourtant aménagé au pied de l'Acropole un musée spécialement construit pour les recevoir.

Ces restitutions ont rencontré beaucoup d'oppositions, notamment des conservateurs de musées qui ont argué que leurs musées étaient « universels », mais aussi des galeries d'art, car la remise en cause des conditions d'acquisition de nombreux objets ethnographiques et archéologiques poserait évidemment beaucoup de problèmes. On a objecté aussi que les pays d'origine n'avaient pas toujours de bonnes conditions de conservation. C'est pourquoi les objets d'Abomey doivent être reçus dans un espace spécial encore en aménagement.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

01/03/2023 01:00